BOURSE CITOYENNE ETUDIANTE AILE23 DE LA VILLE DE ROUBAIX

Elle est proposée aux étudiants roubaisiens en licence 2 et 3, qu'ils soient boursiers ou non, inscrits dans un établissement de la région Hauts de France.

La sélection se fait sur dossier et l'aide est attribuée en échange de 20 heures dans l'année d'actions citoyennes telles que l'aide aux devoirs, l'accompagnement intergénérationnel dans un centre social, une association de la ville, à l'AFEV.

Le montant des bourses varie selon que l'étudiant est boursier ou non
Pour plus d'informations et télécharger le dossier de candidature, rendez vous sur le site de la ville de Roubaix.

Les étudiants sélectionnés auront une aide en fonction de leur échelon de bourse :

Non boursiers Crous ou non boursiers régionaux :	300 €
Boursiers Echelons 0bis, 1 et 2 :	500 €
Boursiers Echelons 3, 4, 5 :	700 €
Boursiers Echelons 6 et 7 :	1000 €

Les candidatures sont ouvertes du 22 septembre 2025 au 30 novembre 2025 inclus.

https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/etudiants/aides-etudiantes/

Ville de Roubaix:
17 Grand' Place
59100 - Roubaix
https://www.ville-roubaix.fr/